



## LETTRE OUVERTE AUX ELUS DE LA VILLE DE COLOMBES

**NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS VOTER LA DELIBERATION N° 14 CONCERNANT LA MISE EN  
PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LES TAPs**

Mesdames, Messieurs les élus,

Jeudi soir vous devrez vous prononcer sur la délibération n° 14 créant un tarif pour les activités liées aux Temps Péri-scolaires (TAP) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

- Une nouvelle fois cette nouvelle mesure impactera le porte-monnaie des familles Colombiennes : de 108 € à 216 € par an et par enfant.
- Une nouvelle fois comme avec la pénalité de 5 €, que nous dénonçons, cela se fait en « catimini » sans aucune concertation avec les associations de parents d'élèves.
- Une nouvelle fois vous pénaliserez les Colombiens présentant des difficultés financières, des Colombiens qui ont un emploi du temps flexible, des Colombiens qui subissent les aléas de la vie, des petits Colombiens qui se retrouveront dans la rue le vendredi après-midi.

Par ailleurs, et si par malheur la délibération était votée comment expliquerez-vous aux Colombiens que l'article 2 n'impute pas cette recette budgétaire au profit des TAPs donc en clair que l'argent versée n'ira pas pour l'amélioration des TAPs ?

Est-ce pour justifier de votre « 0% d'augmentation d'impôt » mais 100% d'augmentation pour les services aux Colombiens.

**Non à la tarification des TAPs !**

**L'A.P.E.I.C**



Association des Parents d'Elèves  
Indépendants de Colombes

Des parents à votre écoute  
N'hésitez pas à nous contacter  
[www.apecolombes.fr](http://www.apecolombes.fr) / [apec.asso@gmail.com](mailto:apec.asso@gmail.com)